

Règlement concours de nouvelles 2022

Les bibliothèques de Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Laruscade, Saint Mariens, Saint Savin, Saint Yzan de Soudiac et le Centre Intercommunal d'Action Culturelle organisent un concours de nouvelles.

Préambule

Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant des personnages peu nombreux qui réagissent à l'évènement au cœur du récit. Elle comporte impérativement un titre qui donne du sens à l'intrigue. Elle se termine par une chute originale et déroutante qui respecte cependant la cohérence du récit.

ARTICLE 1 :

Ce concours est ouvert à tout auteur, de plus de 18 ans.

ARTICLE 2 :

Sont exclus de ce concours les membres du jury.

ARTICLE 3 :

Le concours sera doté de trois prix principaux, sous forme de bon cadeau à la librairie l'Abécédaire de Cavignac.

Les concurrents autorisent le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde à utiliser librement les nouvelles qui lui auront été adressées pour publication (cf Annexe 1 Autorisation de reproduction d'une œuvre).

ARTICLE 4 :

La forme choisie pour le concours est celle de la nouvelle. Elle doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- être une œuvre originale, non publiée, individuelle et comporter un titre.
- être écrite en français, anonyme, soignée, dactylographiée sur feuille format A4, en police Arial et **taille 12, paginée et comporter 3 pages maximum.**
- la nouvelle est un récit court. Cependant, plus que sa longueur, c'est bien davantage la concision et l'efficacité de son écriture qui la caractérisent. En règle générale, les personnages d'une nouvelle sont peu nombreux et brièvement décrits. Son action est assez simple mais construite de façon à ménager un effet de surprise au dénouement : c'est ce que l'on appelle la chute.

ARTICLE 5 :

Le thème de ce concours est : « **J'ai 15 ans et je me retrouve dans le corps de ma mère/mon père...ahahah, j'en rigole encore** ».

ARTICLE 6 :

Les textes doivent être codés au moyen de deux lettres et de deux chiffres qui seront inscrits en haut et à droite de chaque page.

Article 7 :

➤ Participation par mail : bibliotheque@civrac-de-blaye.fr

La candidature ne sera retenue qu'à réception des documents suivants :

- la nouvelle sous format numérique (PDF de préférence), avec pour nom de fichier le titre de la nouvelle, sans accent, sans espace et sans le nom de l'auteur (exemple : "Ungrandevenement").
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur, son numéro de code et le titre de sa nouvelle dans le corps du mail ou sur document joint
- l'attestation de droit de reproduction signée et scannée (annexe 1)

➤ Participation par envoi postal à :

Bibliothèque Civrac-de-Blaye
2 le Bourg
33920 Civrac-de-Blaye

La candidature ne sera retenue qu'à réception des documents suivants :

- la nouvelle
- une feuille portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'auteur, son numéro de code et le titre de sa nouvelle que l'auteur certifiera inédite et personnelle
- l'attestation de droit de reproduction signée (annexe 1)

Tout dossier incomplet ou envoyé après le **31 octobre 2022** ne sera pas pris en compte.

Attention :

- Un même participant ne peut envoyer qu'une seule nouvelle.
- Une nouvelle peut être faite à plusieurs. Dans ce dernier cas, les auteurs devront préciser le nom du participant destinataire du prix éventuel.

ARTICLE 8 :

La nouvelle et les autres documents requis seront adressés au plus tard le **31 octobre 2022**.

ARTICLE 9 :

Les manuscrits papier ne seront en aucun cas restitués aux concurrents.

ARTICLE 10 :

Tous les concurrents, lauréats ou non, seront conviés à la remise des prix qui aura lieu le **vendredi 2 juin 2023 à la salle multimédia du Centre Culturel, 20 rue Jacques Vergeron, 33920 Saint Savin**. La soirée sera également retransmise en direct.

ARTICLE 11 :

Les membres du jury seront guidés dans leur choix par un ensemble de critères communs : respect du thème, originalité de l'histoire, qualité du style, émotions dégagées par le texte et respect de l'orthographe et de la grammaire. Le jugement est sans appel.